

Ce message nettement politique traite des pensions de sécurité de la vieillesse et de notre système de taxation. La papeterie utilisée est celle de la Chambre des communes du Canada. Cette distribution a été faite aux frais des contribuables canadiens par la Société canadienne des postes.

Le chef du parti socialiste peut-il nous expliquer pourquoi ce n'est pas son parti qui paie la publicité partisane qu'il distribue?

La très grande majorité des contribuables canadiens qui ne sont pas socialistes est-elle obligée de payer ce message des socialistes?

Quand nous entendons le chef socialiste parler d'équité, de justice et d'honnêteté, qu'il commence donc par respecter lui-même les contribuables canadiens en payant lui-même sa publicité sans mettre sa main dans la poche des autres.

* * *

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

LA PROPORTION DES FEMMES DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme a publié la semaine dernière une étude très importante sur la situation de la femme dans le domaine de l'éducation, de la formation et du perfectionnement. L'étude révèle que la proportion des femmes dans les programmes fédéraux de formation a chuté de 10 p. 100 entre 1977 et 1985. C'était l'époque libérale. Depuis que la Loi nationale sur la formation est entrée en vigueur, en 1979, la participation des femmes a diminué chaque année.

Le gouvernement fédéral a mis de côté la Loi nationale sur la formation et l'a remplacée par des programmes établis dans le cadre de la Planification de l'emploi. La Planification de l'emploi met l'accent sur la formation par le secteur privé. Le congrès croit qu'en agissant ainsi, on aggravera la situation des femmes parce que les employeurs préfèrent former des hommes plutôt que des femmes. Comme la directrice générale, Aisla Thompson, l'a fait remarquer: «La Planification de l'emploi confie les fonds destinés à la formation aux employeurs... vous pouvez en tirer vos propres conclusions». Dans cette importante étude, on dit qu'il ne suffit pas de fixer des objectifs pour aider des groupes comme les femmes. Le congrès demande qu'on établisse des moyens de contrôle pour surveiller la formation que les femmes reçoivent tant au point de vue de la quantité que de la qualité.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON APPROUVE LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. William G. Lesick (Edmonton—Est): Monsieur le Président, le prix des médicaments ne va pas augmenter par suite de

Article 21 du Règlement

l'adoption du Bill C-22. Hier, quatre Canadiens éminents qui font de la recherche médicale ont fortement appuyé le projet de notre gouvernement de fournir la protection de brevets aux fabricants de médicaments nouvellement mis au point. A l'instar d'autres universitaires, y compris le Pr John Bachinsky, doyen de la Faculté de pharmacie de l'Université de l'Alberta, ils conviennent que ces changements auraient dû être apportés il y a longtemps.

Le Pr Jacques Gagné, doyen de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, a cité le cas de la milrinone, un nouveau médicament puissant pour le coeur. Ce médicament n'est pas disponible au Canada, car le fabricant ne veut pas permettre aux fabricants de médicaments génériques de le copier. Comme vous pouvez le constater, les Canadiens n'ont pas accès aux toutes nouvelles découvertes en matière de médicaments. Pourquoi devrions-nous être ainsi obligés de nous passer de ce que la technologie médicale offre de mieux? Pourquoi devrions-nous permettre l'exode de nos cerveaux vers les États-Unis? En ma qualité de pharmacien et de Canadien intéressé, je tiens à ajouter ma voix au concert de celles qui appuient ces changements sans réserve et j'exhorte tous les Canadiens, dans leur propre intérêt, à souscrire à la pleine protection pour les détenteurs de brevets qui n'est que justice.

* * *

• (1415)

[Français]

LES CHEMINS DE FER

LES ATELIERS DU CN À MONCTON—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, dernièrement au Nouveau-Brunswick, on entendait sur les ondes le ministre du Revenu national (M. MacKay) dire que le CN devrait acheter des rails de la SYSCO afin de créer des emplois pour les travailleurs du Cap-Breton.

Je suis entièrement d'accord avec lui sur le fait que le CN devrait viser à créer des emplois pour les Canadiens. Hier encore le CN a annoncé 87 mises à pied à Moncton, un total de 403 depuis 1985.

Comment se fait-il que les ministres fédéraux du Nouveau-Brunswick n'ont jamais ouvert la bouche pour appuyer les travailleurs? Jamais on ne les a entendus dire que le CN devrait maintenir ses ateliers à Moncton.

Pourquoi ces ministres n'en feraient-ils pas autant que leur collègue, le ministre du Revenu national? Pourquoi ce mutisme vis-à-vis des ateliers du CN?

Si jamais ce problème venait à se régler, les ministres ne pourront jamais dire qu'ils ont fait leur possible car ils n'ont tout simplement rien fait. C'est à croire que dans le dossier des ateliers du CN, le Nouveau-Brunswick était tout simplement sans représentation au Cabinet.